

Paris, le 16 septembre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etude épidémiologique sur les salariés exposés aux fibres minérales artificielles : précisions de l'INRS suite aux propos du Professeur Goldberg à l'Assemblée Nationale

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) tient à apporter quelques précisions suite aux propos tenus par le Professeur Goldberg devant la mission d'information de l'Assemblée nationale sur « *Les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante* » le 14 septembre 2005, propos relatés dans la presse.

Le Professeur Goldberg évoque une étude épidémiologique sur les Fibres Minérales Artificielles (FMA) « *confiée* » à l'INRS et « *stoppée parce que tous les employeurs concernés ont refusé qu'elle se fasse chez eux* ».

Concernant cette étude de suivi des maladies non cancéreuses liées aux FMA initiée en 1999, l'INRS tient à préciser que :

- L'Institut estime qu'il s'agit d'une réelle préoccupation de santé au travail, qu'il est le seul institut français à avoir tenté de répondre à cette question, aucun autre organisme (notamment public) n'ayant proposé de s'engager dans un tel travail,
- Un important travail a été réalisé par les chercheurs du département Epidémiologie en entreprise. Certaines difficultés ont été surmontées (notamment celles liées à l'application de la loi Huriet*) mais elles ont retardé l'avancement de l'étude, la question cruciale étant le recrutement des sujets,
- Bien que le nombre d'utilisateurs de FMA soit potentiellement grand, le recrutement des effectifs de salariés suffisants à la réalisation d'une telle étude s'est heurté à plusieurs difficultés :
 - o Nombre important de personnes ayant déjà été exposées à l'amiante,
 - o Peu d'intérêt manifesté par certaines entreprises, refus d'y participer,
 - o Parmi les entreprises volontaires :
 - exposition des sujets souvent occasionnelle, irrégulière ou à faibles concentrations ;
 - difficultés pour les examiner du fait de la mobilité des chantiers ; dispersion importante des populations ;
 - dans certains cas : utilisation de fibres ne correspondant pas à la définition des fibres recherchées (grosses fibres, fibres d'autres natures) ;
 - existences possibles de co-expositions à des agents pouvant entraîner des troubles respiratoires.
- Ces éléments relevés par la Commission scientifique** de l'Institut ont amené à la conclusion que de telles conditions de réalisation ne permettraient pas d'obtenir des résultats exploitables, cette décision d'arrêter l'étude a été entérinée par le Conseil d'administration du 24 juin 2004. Cependant, compte tenu de l'importance

du sujet pour la prévention des risques professionnels, l'INRS poursuit d'autres études sur les FMA et autres produits pulvérulents.

L'INRS tient à la disposition de la mission d'information de l'Assemblée Nationale, mais aussi à celle du Professeur Goldberg et des journalistes qui le souhaiteraient les éléments nécessaires à leur bonne compréhension de cette décision.

* Loi relative à la protection des personnes participants à des recherches biomédicales.

** La Commission scientifique est indépendante de l'INRS et des partenaires sociaux elle est composée de 5 membres nommés par leur organisation : ANACT, INERIS, Homologues européens de l'INRS, un représentant des CRAM, un représentant de la CNAM, 15 autres sont des scientifiques reconnus (CNRS, INSERM, Universités...) nommés par le Conseil d'Administration sur proposition de la direction de l'Institut. Elle évalue les études nouvelles, les études terminées, l'état d'avancement des autres opérations, l'activité scientifique de l'INRS et de ses départements. La liste de ses membres est consultable sur le site www.inrs.fr.

Référence en matière de prévention des risques professionnels, l'INRS est un centre-ressource pour la protection de la santé et la sécurité de l'homme au travail.

Contact presse : Marc Malenfer, marc.malenfer@inrs.fr, 01 40 44 14 40